

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 28 (1937)

Artikel: Chronique genevoise
Autor: Atzebwukerm, Abl.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

porité importante adhéra aux propositions du gouvernement. Et ce sera son mérite dans les siècles des siècles !

Les décisions de 1937, — historiques désormais comme celles de 1886, — sont la légitime récompense du vaillant magistrat qui les a provoquées et qui, avec une inaltérable confiance, poursuit le parachèvement d'une grande tâche du passé si honorable pour le pays de Fribourg. G.

Chronique genevoise.

Emmanuel Duvillard. — Un douloureux devoir incombe au nouveau chroniqueur genevois : celui de rappeler tout d'abord la mémoire de son prédécesseur, M. Emmanuel Duvillard, directeur d'écoles à Genève, décédé brusquement à l'âge de 49 ans.

Né en 1887, M. Duvillard fut nommé en 1912 instituteur dans les écoles primaires du canton de Genève. D'emblée, son esprit vif et actif se passionna pour de nombreuses questions pédagogiques. Il collabora aux premiers travaux de l'Institut Jean-Jacques Rousseau, fut nommé en 1918, par M. William Rosier, aux fonctions de directeur du Bureau d'archives et de recherches pédagogiques, succéda à M^{me} Ballet en qualité d'inspecteur des classes d'enfants anormaux, fut l'un des premiers promoteurs de l'Institut de l'enseignement par l'image lumineuse, dirigea le service du cinéma scolaire, devint également inspecteur des écoles de plein air et, en dernier lieu, organisa les nouvelles classes de préapprentissage de garçons. Après avoir débuté par la pédagogie expérimentale et le mouvement de l'éducation nouvelle, Duvillard s'était peu à peu orienté vers la pédagogie sociale : œuvres de plein air, de rééducation, de préapprentissage, fondation « Pour l'avenir ».

Il tint en outre une place éminente dans le corps enseignant primaire romand. Il fut président de l'Union des instituteurs primaires genevois et président de la Société pédagogique de la Suisse romande. En cette qualité, il présida avec autorité le Congrès de 1924 à Genève. Accaparé par de multiples tâches scolaires et extra-scolaires, Duvillard n'eut pas le temps de publier beaucoup. Qu'on cite de lui, outre ses substantielles chroniques de l'Annuaire, un volume de la collection des Actualités pédagogiques : « Les tendances actuelles de l'enseignement primaire », et une brochure : « L'école de demain ». Il avait en outre en manuscrit une didactique du cinéma éducatif.

Chacun gardera un bon souvenir de ce distingué serviteur de l'école populaire, à l'esprit vif, mobile, mordant, et au cœur sensible et dévoué.

Signalons aussi la mort de *M^{me} Rose Tissot-Cerutti*, en littérature Louise Hautesource, décédée le 12 mai 1937, à Baugy sur Clarens. Nommée régente à Satigny en 1892, puis l'année suivante en ville, *M^{me} Tissot* accomplit toute sa carrière dans les écoles de la ville. Très douée au point de vue littéraire, possédant un style à la fois vivant et châtié, *M^{me} Hautesource* fut la première rédactrice de *l'Ecolier genevois*, devenu plus tard *l'Ecolier romand*. Elle écrivit pour la jeunesse de nombreux ouvrages, dont elle sut renouveler le genre et le ton. Citons : *Un nid sous la feuillée*, *Princesse en servitude*, *Le Hanneton vert*, etc. A la fin de sa carrière, elle rassembla ses souvenirs et conceptions pédagogiques dans un volume intitulé : *Françoise entre dans la carrière* où elle fit preuve de quelque rigueur à l'égard de la pédagogie moderne.

En novembre 1936, lors de la réélection du Conseil d'Etat, le chef du Département de l'instruction publique, *M. Paul Lachenal*, qui achevait sa seconde législature au gouvernement, renonça à une nouvelle élection au grand regret de ses collaborateurs et du corps enseignant. En six ans, d'importantes réformes ont été accomplies sous sa direction dans tous les ordres d'enseignements : Règlement des études pédagogiques, Office scolaire de l'enfance, prolongation de la scolarité obligatoire, Règlement de l'enseignement primaire, réorganisation des écoles secondaires rurales, statut du personnel de l'enseignement secondaire, incorporation de l'Ecole des Beaux-Arts dans l'Ecole d'horlogerie et de l'Ecole des Arts et Métiers, suppression de la section pédagogique et création d'une section de culture féminine à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, organisation du Bureau international d'éducation et de la Faculté autonome de théologie, etc.

Juriste de talent, *M. Paul Lachenal* s'était vivement intéressé à quantité de questions pédagogiques et ses collaborateurs se sentaient encouragés par l'esprit bienveillant et compréhensif qu'il apportait à l'étude de chaque problème.

M. Paul Lachenal a été remplacé à la tête du Département de l'instruction publique par son cousin, *M. Adrien Lachenal*, conseiller national.

Le 22 juillet 1936, a été adopté le nouveau règlement de l'enseignement primaire, qui était à l'étude depuis trois ans. Depuis le règlement précédent, qui datait de 1917, quantité d'innovations et modifications avaient été introduites et devaient être définies de façon précise. Citons en passant : la création de classes spéciales, de classes faibles, la suppression des examens et du classement des élèves, l'emploi d'une nouvelle échelle d'appréciation,

le remplacement des inspecteurs et des régents principaux par des directeurs d'écoles, la création d'un Office scolaire de l'enfance comprenant, outre le Service médical des écoles qui existait déjà en 1917, un Service social et un Service médico-pédagogique, un Service d'orientation professionnelle, la prolongation de la scolarité obligatoire et la réorganisation de la division complémentaire, etc.

Tout en définissant avec précision ces institutions et tâches nouvelles, le nouveau règlement est d'inspiration nettement libérale. Il met au premier plan les questions d'éducation, de discipline et d'ordre à l'école. Souhaitons qu'il soit compris et observé dans son esprit comme dans sa lettre.

Depuis quelques années, on constate que les jeunes, même les élèves des classes primaires, se passionnent pour les débats et manifestations politiques. Trop souvent, les parents tolèrent que leurs enfants se préoccupent de questions qui ne sont pas de leur âge, et qui, en tout cas, ne doivent pas franchir le seuil de l'école publique. Celle-ci, en effet, est appelée à recevoir des enfants provenant de tous les milieux et il peut être très dangereux pour la jeunesse — le lamentable drame de Lyon l'a montré — de laisser ou de faire naître des antagonismes qui peuvent avoir des conséquences tragiques. C'est la raison pour laquelle le nouveau règlement de l'enseignement primaire prévoit aux articles 114 et 115 : « La propagande politique ou confessionnelle, sous quelle forme que ce soit, est interdite à l'école. »

« Le port d'insignes de groupements politiques, d'uniformes quelconques est interdit à l'école. »

En application de ces articles, le Département a dû, à deux reprises, sévir contre des élèves qui s'étaient livrés à des manifestations inadmissibles.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion de la distribution des récompenses aux élèves du Collège classique et du Collège moderne, M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal a attiré, en ces termes, l'attention des parents et des élèves sur cette question :

« Les hommes de ma génération ont connu une époque où les collégiens, du moins jusqu'à la veille de la maturité, ne savaient que vaguement ce qu'étaient les divergences d'opinions de leurs aînés et du reste, s'en souciaient peu. La politique de Corneille, celle de Périclès ou de Caton nous suffisaient et on pourrait trouver plus mal en effet...

Que voyons-nous aujourd'hui ? Je ne songe qu'à Genève. Je ne veux point évoquer ces drames récents où des enfants ont perdu la vie à la suite d'un entraînement fatal. Chez nous, je le déclare paternellement mais très net, il y a parmi la gent écolière

une agitation politique qui ne saurait se prolonger sans inconvénient et que nous ne tolérerons pas...

Les problèmes actuels sont difficiles. Pour en juger, il faut une information et une expérience peu communes. Comment voulez-vous qu'un garçon de treize ou de quinze ans, si éveillé soit-il, se trouve en mesure de prendre parti pour de solides raisons ? Il obéit à l'orgueil inconscient, au préjugé, à la passion aveugle. C'est peut-être de son âge, mais alors, au lieu de l'en louer, prions-le de se modérer et d'attendre... »

Souhaitons que cet appel soit entendu et que l'école publique puisse être préservée des stériles querelles de la rue.

Une récente exposition organisée par le *Musée scolaire cantonal*, sous la direction de M. Robert Dottrens, a montré les résultats qu'a donnés, à Genève, à l'école infantine et au degré primaire inférieur, l'enseignement de la nouvelle écriture dite « *script* » (lettres capitales au début, puis onciales minuscules, non liées et non bouclées, au stade suivant). Les visiteurs ont été frappés de la clarté, de la régularité et de la bonne ordonnance des travaux présentés. La cause de la nouvelle écriture paraît gagnée dans la division préparatoire et inférieure. Restent les divisions moyennes et supérieure. Quelle écriture adopter ? Conserver l'écriture *script* jusqu'au bout ? Adopter l'écriture Hulliger qui est devenue l'écriture unifiée de la Suisse allemande et qui paraît bien anguleuse à nos yeux romands ? Elaborer une écriture liée dérivée de la *script* ? Telles sont les questions que se posent les autorités scolaires et qui devront être résolues sous peu.

En juin 1937, le *Collège moderne de garçons*, appelé jusqu'en 1934 *Ecole professionnelle*, a fêté solennellement le cinquantenaire de sa fondation. Revue, cérémonie officielle, banquet ont réuni des centaines d'anciens. Tout a été fort bien préparé par les organisateurs. Relevons quelques points de l'intéressante brochure publiée à cette occasion par M. Marc Juge, doyen du Collège moderne :

Le Collège moderne est issu de la loi de 1886 qui reste encore aujourd'hui, malgré ses lacunes et ses innombrables annexes, la loi fondamentale de l'Instruction publique genevoise. A cette époque, des hommes politiques et des pédagogues, frappés du formalisme stérile qui régnait dans les études littéraires et grammaticales, conçurent le projet d'un enseignement secondaire inférieur qui ferait suite à la 6^e classe primaire et qui serait résolument orienté vers les sciences : mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles, et basé sur l'expérimentation et l'étude concrète. Par la suite, on fut amené à prévoir deux

sections distinctes : l'une à caractère scientifique et technique, l'autre à caractère plus général, avec un programme plus complet de français et d'allemand.

L'Ecole s'ouvrit, au début de l'année scolaire 1887-88, avec 420 élèves. Ce nombre est resté sensiblement le même jusqu'à aujourd'hui. Ce sont 15 000 élèves de 13 à 15 ans qui ont passé en ce demi-siècle au Collège de la Prairie. Que sont-ils devenus depuis ? Les uns sont entrés en apprentissage chez un patron, d'autres dans une école professionnelle et technique (Ecole des métiers, Ecole de mécanique, Ecole d'horlogerie, Ecole des beaux-arts, Ecole des arts industriels, Technicum, Ecole de commerce), d'autres enfin ont poursuivi leurs études secondaires générales jusqu'à la maturité, dans les sections non latines du Collège classique.

Le Collège moderne a rendu les plus grands services aux jeunes gens en leur ouvrant ainsi les portes de l'apprentissage ou des études secondaires supérieures ; l'établissement de la Prairie a réussi à inculquer à ses élèves des habitudes d'ordre, de précision, de réflexion qui leur ont été infiniment précieuses.

A l'*Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles*, la nouvelle section dite de culture générale et d'éducation féminine, dont la création avait été annoncée dans la chronique de l'année dernière, a ouvert ses portes aux élèves pour la première fois en septembre dernier. Par son programme et son caractère pratique, elle tend à donner une préparation aux jeunes filles qui n'entreprendront pas des études supérieures. Elle comprend deux divisions distinctes : la division de culture générale, et celle d'orientation et de préparation féminines. La première classe a connu d'emblée un grand succès puisqu'elle a dû être dédoublée. Il est naturellement trop tôt, dit M. Samuel Gaillard, directeur de l'Ecole, pour se prononcer sur la valeur de cette section. Mais cet essai nous intéresse surtout par une tendance très nette à combattre le caractère encyclopédique de l'enseignement secondaire destiné aux jeunes filles.

A l'*Université de Genève*, signalons le décès de M. Auguste Gampert, professeur d'hébreu à la Faculté de théologie, les démissions de M. Ernest Muret, professeur de langues et littératures romanes, bien connu par ses travaux sur les noms de lieu et sur les patois romands, de M. le pasteur Ernest Rochat, professeur d'histoire de la théologie contemporaine, de M. Georges Thudicum, professeur de phonétique, de M. Dmitry Mirimanoff, professeur de calcul des probabilités et d'analyse mathématique, et enfin de

M. Charles Borgeaud, professeur d'histoire nationale et de droit constitutionnel, dont la chronique précédente avait rappelé les beaux ouvrages.

La chaire de langues et littératures romanes n'a pas été repourvue. L'enseignement a été réparti entre MM. Albert Séchehayé (ancien français), Alexis François (moyen français) et Henri de Ziegler (littérature italienne).

Une nouvelle répartition de l'enseignement de l'histoire a été faite entre MM. les professeurs Edmond Rossier (histoire moderne) et Paul-Edmond Martin (histoire nationale). M. Léopold Boissier a été chargé du cours de droit constitutionnel. M. Georges de Rham a été appelé à succéder à M. Mirimanoff. La chaire de littérature française, occupée avec tant d'éclat pendant douze années par M. Albert Thibaudet, a été confiée à M. Marcel Raymond, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Bâle. M. Raymond s'est surtout fait connaître par son étude magistrale sur la poésie moderne : *De Baudelaire au sur-réalisme* qui lui valut le grand prix de la critique de l'Académie française.

L'Université a organisé des séances commémoratives consacrées au cinquantenaire de la mort de Victor Hugo, au cinquantenaire du symbolisme, à la réunion de l'Association des banquiers suisses et enfin le 10^e congrès de langue française d'oto-neuro-ophtalmologie.

Signalons en terminant que l'*Institut des sciences de l'éducation* a quitté l'ancienne école primaire de la rue des Maraîchers pour s'installer au rez-de-chaussée du Palais Wilson, devenu vacant par suite du transfert du Secrétariat de la S. d. N. dans ses nouveaux locaux. Des transformations importantes, dont le coût s'élève à 300 000 francs, sont faites dans la Bibliothèque publique et universitaire, afin de créer un magasin de livres, de doter nos Facultés de nouvelles salles d'études ; en outre, de nouvelles salles de travail seront aménagées pour les Facultés des lettres, de droit et des sciences économiques et sociales. Ces améliorations indispensables permettront aux professeurs et aux étudiants de poursuivre leurs travaux dans d'excellentes conditions.

Alb. ATZENWILER.